MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

CONCOURS EXTERNE
POUR L'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS CERTIFIES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

SECTION : DOCUMENTATION

SESSION 2024

ATTENDUS DU JURY DE L'EPREUVE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien.

L'examen des candidats s'est déroulé du mardi 9 au vendredi 12 avril 2024.

Le jury était présidé par François Gerster (CGAAER) et Véronique Wozniak (vice-présidente / IEA).

La commission chargée de l'épreuve d'entretien était composée de Sabine Euzeby (professeure documentaliste), Eric Gaillochon (directeur d'EPLEFPA), Catherine Granier (professeure documentaliste), et Sylvie Sognos (professeure ENSFEA).

Épreuve admission, épreuve d'entretien (exposé 5 minutes maximum - entretien 10 minutes maximum, question pédagogie 5 minutes maximum - entretien 5 minutes maximum, question vie scolaire 5 minutes maximum - entretien 5 minutes maximum)

LES ATTENDUS

POSTURE

Ce que le jury a apprécié

- Les candidats tournés vers le jury, dans une posture de dialogue et d'échange
- Les candidats qui s'adressent à l'ensemble des membres du jury
- Les candidats qui structurent leur propos
- Les candidats qui ont fait preuve d'engagement et de motivation pour le métier de professeur-documentaliste dans l'enseignement agricole
- Les candidats réactifs face aux situations professionnelles proposées

Ce que le jury a moins apprécié

- Les candidats qui manquent d'engagement, restent sur une posture en retrait
- Les candidats qui utilisent un vocabulaire familier et qui ne respectent une certaine distance vis-à-vis des membres du jury

PRESENTATION DU PARCOURS

Ce qui est attendu

- Mise en perspective du parcours de formation et du parcours professionnel avec les attendus du métier de professeur documentaliste
- Être capable de dégager de son parcours les compétences et les acquis qui pourront être mobilisés dans le cadre de ce recrutement
- Mise en valeur de ce qui peut démontrer la culture générale personnelle, la culture professionnelle, les centres d'intérêt et la curiosité pour le métier.

ECHANGES AVEC LE JURY

Ce *que le jury* a apprécié

- Être capable d'écoute, d'une réflexion et d'une analyse et proposer des réponses comportant un point de vue personnel, des idées.
- Cette posture conduit à un réel échange avec le jury et démontre une maturité et une capacité à se projeter dans le métier.
- Les candidats doivent faire partager leurs convictions, leur engagement et leur enthousiasme.
- Que les candidats se soient renseignés sur les spécificités de l'enseignement agricole : référentiels de diplômes, dispositifs pédagogiques (pluridisciplinarité, accompagnement personnalisé, enseignement à l'initiative de l'établissement), missions, structure des EPLEFPA, publics et partenaires.
- Propositions réalistes de situations éducatives prenant en compte les apprenants, l'équipe éducative et le contexte des établissements agricoles.
- La prise en compte de la diversité des publics.
- L'appropriation des grandes thématiques liées à l'éducation pour répondre aux questions (climat scolaire, vivre ensemble, valeurs de la République, le numérique éducatif, lutte contre les discriminations ...).

- La prise en compte des enjeux et de l'actualité du MASA : transition agro-écologique, l'alimentation, la forêt, les circuits de proximité, la santé, le bien-être animal, …
- La connaissance des droits et devoirs des agents de la fonction publique, notamment les obligations et les responsabilités des enseignants, le sens du service public.
- La connaissance et le partage des valeurs de la République et l'aptitude à les incarner
- Être capable de se projeter dans une équipe.
- Mettre les usagers au centre des pratiques et de sa réflexion.
- Le jury a apprécié que les candidats aient une culture scientifique et professionnelle en sciences de l'information et de la communication (SIC).

Ce *que le jury* a moins apprécié

- Se contenter de ses expériences ou de situations professionnelles observées.
- Rester sur des stéréotypes et des représentations du métier de professeur-documentaliste.
- Penser le métier sans s'emparer des évolutions récentes du point de vue pédagogique, technologique et social.
- Méconnaissance ou connaissance approximative du cadre réglementaire de l'exercice du fonctionnariat et du service public en général.
- Absence d'ancrage des réponses du candidat dans le contexte de l'enseignement agricole

ANALYSE DES DEUX SITUATIONS PROFESSIONNELLES PROPOSEES

Ce que le jury a apprécié

- Une analyse pertinente de chacune des deux situations professionnelles proposées (d'enseignement et de vie scolaire) en identifiant et en traitant le principe, la valeur en jeu en fonction de chacune des situations proposées.
- La capacité à proposer des réponses étayées et des solutions concrètes, réalistes et adaptées aux situations professionnelles. Ces réponses doivent aborder les aspects réglementaires, institutionnels, éthiques, éducatifs et pédagogiques
- Pour les situations professionnelles de vie scolaire, la capacité à proposer des pistes de solutions contextualisées dans le cadre du fonctionnement d'un établissement d'enseignement agricole (instances, équipe éducative, règlement intérieur, diversité des publics).
- Pour les situations professionnelles d'enseignement, la capacité à proposer des pistes de solutions contextualisées dans le cadre de l'enseignement agricole (diplômes, référentiels, niveaux, modules, disciplines, dispositifs pédagogiques ...).
- La capacité à partager les valeurs de la République.
- La capacité à prendre en compte les exigences du service public dans les réponses proposées.
- La capacité à répondre en se projetant en enseignant

Ce que le jury a moins apprécié

- Une mauvaise gestion du temps
- Les réponses non structurées et peu contextualisées à l'enseignement agricole
- Les réponses insuffisamment ancrées dans la réalité du métier d'enseignant et de manière générale d'agent de l'Etat

Épreuve de leçon.

L'examen des candidats s'est déroulé du mardi 9 au vendredi 12 avril 2024.

Le jury était présidé par François Gerster (CGAAER) et Véronique Wozniak (vice-présidente / IEA).

La commission chargée de l'épreuve de leçon était composée de Elise Billon (professeure documentaliste), Aurélie Canizares (professeure ENSFEA), Michel Dumas (IEA) et Hugo Ricoult (professeur documentaliste).

Épreuve admission, épreuve de leçon (3 heures de préparation, exposé : 30 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum)

Ce que le jury a apprécié :

Le jury a apprécié que les candidats soient bien préparés à l'épreuve d'admission de leçon. L'appui sur des références concrètes à l'Enseignement agricole et une bonne prise en compte des filières, options et des publics visés par le sujet donné ont été appréciés. Les candidats faisant preuve de motivation et de projection dans les fonctions de professeur-documentaliste et mettant en évidence une posture d'enseignant ont été valorisés. Le jury a par ailleurs reconnu les candidats qui ont réalisé un ancrage dans les référentiels en information-documentation et se sont projetés dans des situations pluridisciplinaires d'enseignement. Le jury a été attentif à la connaissance des spécificités, des modalités et à l'esprit de l'évaluation au sein de l'enseignement agricole. La proposition de supports de présentation, non formatés, personnalisés et centrés sur le sujet à traiter a été saluée.

Points de vigilance :

Le jury a valorisé les candidats faisant état de connaissances en sciences de l'information et de la communication (SIC) et la convocation pertinente des auteurs en SIC. Des compétences dans la maîtrise des savoirs sont essentielles afin de pouvoir les didactiser et de les mobiliser dans la séance pédagogique. Il a par ailleurs reconnu des séances pédagogiques bien contextualisées et bien structurées ainsi que les pistes d'activités pédagogiques cohérentes et intéressantes. Des séances réalistes et bien adaptées aux niveaux d'enseignement proposés (baccalauréat professionnel et BTSA rénovés), qui prenaient en compte l'hétérogénéité des élèves ou montraient un usage pertinent et adapté des outils « pédago numériques » ont été valorisées.

En ce qui concerne la gestion du temps, le jury a encouragé les candidats qui ont utilisé la totalité des 30 minutes accordées à l'exposé de la séance pédagogique. Si la présentation du sujet et sa contextualisation sont essentielles, elles doivent seulement constituer l'introduction à l'explicitation des choix pédagogiques et didactiques.

Les séances qui faisaient état d'une originalité et d'une prise de risque pédagogique ont été appréciées. Des propositions de documents supports pertinents en lien avec le public cible de la séance ainsi qu'une connaissance des ressources pédagogiques disponibles et une capacité à personnaliser ces ressources ont été appréciées.

Lors de l'entretien, le jury a apprécié la capacité des candidats à proposer des échanges constructifs autour des enjeux pédagogiques et didactiques. Par ailleurs, des démarches réflexives pertinentes dans l'entretien comme dans l'exposé, un vocabulaire professionnel et scientifique adapté, une leçon centrée sur le sujet et la notion proposée, sont valorisés.

Globalement, une attitude positive et constructive ainsi qu'une capacité à prendre du recul sur la conception de la séance pédagogique présentée sont essentielles dans cette épreuve.

Le président du jury

François GERSTER